

**Communiqué**

Terminal 4 de Roissy :

Un projet industriel à mettre en œuvre !

Le secteur du transport aérien progresse avec plus de 4,3 milliards de passagers enregistrés au niveau mondial en 2018 ce qui représente un chiffre record. Décembre 2018 clôt une année particulièrement dynamique dans les aéroports français, avec une hausse annuelle du trafic de + 5,2%, un résultat d'autant plus significatif qu'il fait suite à une année de forte expansion (+ 6,1% en 2017). Les lignes intérieures battent le record d'affluence établi en 2000. Sur l'ensemble de l'année, le trafic international progresse de + 5,6% et frôle le cap des 140 millions de passagers. À Paris, l'aéroport de Roissy CDG (+ 4,0%) franchit pour la première fois la barre des 70 millions de passagers.

C'est dans ce contexte que le Groupe AdP souhaite amplifier son développement et envisage la construction d'un nouveau Terminal au sein de la plateforme de Roissy Charles-De-Gaulle, le Terminal 4. Sur son site internet AdP expose ce projet en substance : *« Afin de répondre à la croissance du trafic aérien et pour poursuivre l'amélioration de l'accueil des voyageurs, le Groupe AdP investit dans la construction d'un nouveau terminal au sein de l'aéroport Paris-Charles de Gaulle. Ce projet de Terminal 4 et de développement de la plateforme aéroportuaire permettra au Groupe ADP de rester dans le peloton de tête des principaux hubs aéroportuaires mondiaux. »*. Effectivement, la mise en place d'une telle structure, promet, à terme, une plus grande attractivité sectorielle qui doit se traduire par des créations d'emplois avec de meilleures conditions de travail.

Il faut rappeler que la branche du Transport Aérien a perdu plus de 10 000 salariés en 10 ans qui émanent de départs anticipés au sein de la compagnie Air France, au-delà des départs naturels au sein d'une branche professionnelle où 1 salarié sur 3 a plus de 50 ans. Dans un secteur où la croissance est exponentielle avec pour perspective future un doublement du trafic dans les 20 ans à venir, la construction du Terminal 4 amènera une captation de croissance intrinsèque favorable à la création d'emplois aussi bien pour les exploitants d'aéroports, les compagnies aériennes et les entreprises d'assistance en escale.

En conséquence, la FEETS FO réaffirme que la privatisation d'AdP est une erreur majeure pour le développement du secteur du transport aérien au-delà de ses implications pour les seuls salariés du groupe d'AdP. En effet, une structure telle que l'aéroport de Roissy Charles-De-Gaulle avec sa position stratégique et monopolistique représente une valeur économique extrêmement alléchante pour les différents acteurs industriels du secteur avides de bénéfices et de dividendes immédiats peut propice à l'investissement sur le moyen et le long terme.

Le Terminal 4 est donc indispensable pour le futur du transport aérien français. Cependant, fort de l'expérience de la privatisation des sociétés publiques d'Autoroutes en 2006 et du chantage constant mis en place depuis par les multinationales du secteur autoroutier sur les gouvernements pour un minimum d'investissement, la FEETS FO exige que l'Etat ne renonce pas à ses responsabilités dans le secteur du transport aérien, agisse pour la construction du Terminal 4, future porte d'entrée de millions de passagers, de millions de touristes et des recettes qu'ils génèrent.

Paris, le 6 Mai 2019

Pour tout contact:

Jean HEDOU, Secrétaire général : 06 85 12 74 46

Michaël DELLIS, Secrétaire fédéral : 06 30 63 99 81